



BNP PARIBAS

ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE

13 Mai

2015

Compte rendu

BNP PARIBAS

Société Anonyme au capital de 2 491 915 350 euros
Siège Social : 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS
662 042 449 R.C.S PARIS

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 13 MAI 2015**

L'an deux mille quinze mercredi 13 mai, à 15 heures 30, les actionnaires de BNP Paribas se sont réunis en Assemblée Générale mixte au Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot, à Paris 17ème, suivant les termes de l'avis de réunion inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 11 mars 2015 et publié sur le site internet de BNP Paribas, ainsi que de l'avis de convocation inséré dans le Journal Spécial des Sociétés (JSS) du 2 avril 2015 et le BALO du 3 avril 2015 également publié sur le site internet de la Banque.

FORMALITES D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**M. Jean Lemierre, Président**

M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, déclare la séance ouverte.

Il se présente et précise qu'il a été coopté par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2014 qui l'a désigné à la Présidence. Il rend hommage à ses deux prédécesseurs, MM. Baudouin Prot et Michel Pébereau qui ont créé et développé la Banque. Il évoque également la mémoire de M. Christophe de Margerie, Président de Total SA et administrateur de BNP Paribas tragiquement décédé le 20 octobre 2014.

Le Président procède aux formalités d'ouverture de l'Assemblée. Il indique qu'en raison de la présence de personnes n'ayant pas la qualité d'actionnaire, l'Assemblée Générale revêt le caractère d'une réunion publique et que les débats feront l'objet d'un enregistrement intégral, sous le contrôle de deux huissiers de justice près la Cour d'Appel de Paris.

M. Jean Lemierre informe les actionnaires que, sauf événements actuellement imprévisibles, l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 se tiendra le jeudi 26 mai 2016 au Palais des Congrès de la Porte Maillot, à Paris. Il décrit les principales modalités du déroulement de la séance et rappelle que le « Document de référence et rapport financier annuel 2014 » (Document de référence) a été proposé à chaque membre de l'Assemblée, au moment de l'émargement de la feuille de présence, puis lors de l'entrée en séance. Des exemplaires de ce Document de référence sont, à tout moment, à la disposition des participants.

Il procède ensuite à la constitution du bureau de l'Assemblée. M. Jean Lemierre, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 18 des statuts. M. Koenrad van Loo, représentant la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), et M. Michel Le Mouël, Président du Conseil de surveillance du FCPE Actionnariat Monde, qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction. Mme Catherine Olivier est désignée comme Secrétaire.

M. Damien Leurent représentant la société Deloitte & Associés, M. Etienne Boris représentant la société PricewaterhouseCoopers Audit ainsi que M. Hervé Hélias représentant la société Mazars, Commissaires aux comptes de BNP Paribas, ont été régulièrement convoqués et sont présents à l'Assemblée.

Le Président fait part à l'Assemblée de la présence à ses côtés de M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général, ainsi que de M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué.

Le Président indique que la présente Assemblée nécessite, pour sa partie ordinaire, un quorum du cinquième des 1 244 013 561 actions ayant le droit de vote et, pour sa partie extraordinaire, un quorum du quart calculé sur ce même nombre d'actions. Il constate que la situation provisoire, établie suivant la feuille de présence permet de vérifier que les actionnaires présents et représentés, ainsi que les actionnaires ayant voté par correspondance, possèdent 783 739 522, soit 63,0 % des actions ayant le droit de vote. Le Président rappelle que la présente Assemblée, réunie sur première convocation, peut valablement délibérer, le quorum requis par la loi étant supérieur au quart, et a fortiori au cinquième des droits de vote requis par la loi. Le Président ajoute qu'un quorum définitif sera établi avant le vote des résolutions et que l'accueil des participants à la réunion se poursuivra jusqu'à 17 heures 15 afin de permettre aux actionnaires qui auraient été retenus de pouvoir assister et voter à cette Assemblée Générale.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires. Les documents destinés au Comité central d'entreprise lui ont été remis dans les délais légaux.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des membres de l'Assemblée les pièces relatives à la présente séance soit :

- un exemplaire du BALO du 11 mars 2015 dans lequel a été publié l'avis préalable de réunion,
- un exemplaire du JSS daté du 2 avril 2015 et du BALO du 3 avril 2015 dans lesquels a été publié l'avis de convocation,
- l'avis de convocation adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment les différents modes de participation à l'Assemblée Générale, l'ordre du jour, le projet de résolutions et leur présentation, les renseignements concernant les candidats au Conseil d'administration, l'exposé sommaire, le résultat des cinq derniers exercices, la demande d'envoi de documents complémentaires,
- les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- les comptes sociaux et les états financiers consolidés,
- les rapports généraux et les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- l'avis du Comité central d'entreprise sur la répartition des bénéfices,

- le rapport du Conseil d'administration,
 - tant sur la partie ordinaire,
 - que sur les résolutions de la partie extraordinaire de la présente Assemblée,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur partie du rapport du Président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital social par annulation d'actions achetées,
- un exemplaire certifié conforme des statuts,
- la liste des actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif,
- la feuille de présence certifiée par le bureau,
- la liste des Administrateurs, Directeur Général et Directeurs Généraux délégués en fonction en 2014,
- les renseignements concernant,
 - MM. Pierre André de Chalendar, Denis Kessler et Mme Laurence Parisot dont il est demandé de renouveler le mandat d'Administrateur,
 - M. Jean Lemierre dont il est demandé de ratifier la cooptation.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour publié et qu'il n'y a pas eu de demande d'inscription de point à porter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ou de projet de résolution par les actionnaires. Il précise que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront pas être traités. Il rappelle également que la présente Assemblée, réunie sur première convocation, peut valablement délibérer, le quorum étant supérieur au quart des droits de vote. Il précise que la feuille de présence, en cours de contrôle, sera déposée incessamment sur le bureau et donne lecture de l'ordre du jour.

I - Au titre de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation du bilan et du compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Affectation du résultat et mise en distribution du dividende ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la société ;
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef ;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef ;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef ;

- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1er décembre 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef ;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef ;
- Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel – article L. 511-73 du Code monétaire et financier ;
- Fixation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants effectifs et de certaines catégories de personnel – article L. 511-78 du Code monétaire et financier ;

II - Au titre de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

- Suppression par modification des statuts des droits de vote double instaurés par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président invite M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général à présenter les messages clés de l'année 2014.

ACTIVITES ET RESULTATS : 2014 ET PREMIER TRIMESTRE 2015

M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général

Activités et résultats du Groupe en 2014

Les résultats du Groupe enregistrent cette année l'impact négatif d'importants éléments exceptionnels. Hors ces éléments, le Groupe réalise une bonne performance opérationnelle grâce à son modèle diversifié et à la confiance de ses clients institutionnels, entreprises et particuliers.

Le produit net bancaire s'élève à 39,2 milliards d'euros (Md€), en hausse de 2,0% par rapport à 2013. Hors éléments exceptionnels, le produit net bancaire augmente de 3,2%.

Les revenus des pôles opérationnels augmentent de 1,9%¹ par rapport à 2013 avec notamment une très bonne performance des métiers spécialisés. Le produit net bancaire est en hausse dans tous les pôles : +2,0%² pour Retail Banking³, +3,7%² pour Investment Solutions et +2,1%¹ pour Corporate and Investment Banking.

Les frais de gestion, à 26,5 Md€, sont en augmentation de 2,1%. Les frais de gestion des pôles opérationnels sont en hausse de 1,7%². L'augmentation liée aux plans de développement est compensée par les effets de « Simple & Efficient ». Les frais de gestion

¹ A périmètre et change constants, hors éléments exceptionnels

² A périmètre et change constants

³ Intégrant 100% des Banques Privées des réseaux domestiques, de BancWest et de TEB (hors effet PEL/CEL)

progressent de 1,2%¹ pour Retail Banking², de 2,9%¹ pour Investment Solutions et de 2,2%¹ pour CIB.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 1,6% (+5,6% hors éléments exceptionnels) à 12,6 Md€. Il progresse de 2,2%³ pour les pôles opérationnels.

Le coût du risque du Groupe est en baisse de 2,5%, à 3,7 Md€. Le Groupe enregistre l'impact de l'accord global avec les autorités des Etats-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars, qui incluait entre autres le paiement par BNP Paribas d'un montant total de pénalités de 8,97 milliards de dollars (Md\$), soit 6,6 Md€. Compte tenu des sommes déjà provisionnées, le Groupe comptabilise cette année une charge exceptionnelle pour un montant global de 6 Md€, dont 5 750 millions d'euros (M€) au titre des pénalités, et 250 M€ correspondant aux coûts à venir du plan de remédiation annoncé lors de l'accord global.

Le résultat avant impôt s'élève à 3,1Md€. Hors éléments exceptionnels, il progresse de 8,9%.

Le résultat net part du Groupe s'établit donc à 157 M€. Hors éléments exceptionnels, il s'élève à 7 Md€.

L'accord global avec les autorités des Etats-Unis d'Amérique

M. Jean-Laurent Bonnafé revient sur l'accord global signé le 30 juin 2014 avec les autorités des Etats-Unis suite à la revue de certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions américaines.

Cet accord incluait entre autres le paiement par BNP Paribas d'un montant total de pénalités de 8,97 Md\$ (6,6 Md€). Compte tenu des sommes déjà provisionnées (1,1 Md\$ soit 798 M€), une charge exceptionnelle de 5,75 Md€ a été comptabilisée en 2014.

Un Plan de remédiation a par ailleurs été décidé dans le cadre de l'accord global comportant deux mesures spécifiques :

- le traitement et le contrôle à terme via la succursale de New York de la totalité des flux en dollars du Groupe et,
- la création d'un département, « Sécurité Financière Groupe aux Etats-Unis » au sein de la fonction « Conformité Groupe », localisé à New York.

Une charge exceptionnelle de 250 M€ au titre de l'ensemble des coûts du plan de remédiation a été provisionnée en 2014.

Enfin, BNP Paribas a accepté une suspension temporaire pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 de certaines opérations directes de compensation en dollars US portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières pour la partie pétrole et gaz dans certaines implantations.

La Banque a assumé la responsabilité des comportements professionnels inappropriés essentiellement dans l'un de ses métiers, le financement du négoce de pétrole, ayant conduit à la violation de règles d'embargo édictées par les Etats-Unis. La reconnaissance de culpabilité conduisant à une transaction avec les autorités des Etats-Unis était la solution la plus appropriée, au cas d'espèce, pour mettre fin à la procédure en protégeant les intérêts de la Banque. Les comportements professionnels inappropriés ont fait l'objet de sanctions disciplinaires systématiques. Le renforcement des procédures de conformité pour les porter

¹ A périmètre et change constants

² Intégrant 100% des Banques Privées des réseaux domestiques, de BancWest et de TEB (hors effet PEL/CEL)

³ A périmètre et change constants, hors éléments exceptionnels

au standard le plus élevé possible fait l'objet d'un plan qui est aujourd'hui mis en œuvre sous le contrôle des autorités de régulation. L'application de ces procédures par un renforcement de la fonction Compliance est désormais un enjeu essentiel dans nos métiers. De nombreuses autres banques ont été aussi amenées à payer des amendes ou font l'objet d'enquêtes concernant des opérations effectuées avec des pays sous embargo américain

Le plan de remédiation est en cours de mise en œuvre : 43 projets sont en cours d'exécution et l'avancement des projets est globalement en ligne avec le calendrier défini.

En ce qui concerne le traitement et le contrôle à terme via la succursale de New York de la totalité des flux en dollars du Groupe, le processus de traitement des transactions est aujourd'hui aligné sur les standards américains dans l'ensemble du Groupe BNP Paribas. De même, la définition des différents projets de centralisation du traitement des flux en dollars à New York et des calendriers de mise en œuvre est finalisée. Les premiers transferts de traitement à la succursale de New York ont été réalisés conformément au calendrier établi. Les flux dollars de 106 entités du Groupe sont désormais traités par la succursale de New York.

Le nouveau département, « Sécurité Financière Groupe aux Etats-Unis », localisé à New York est déjà opérationnel avec un effectif de 41 personnes (pour un effectif cible fixé à environ 60 personnes). Il est en charge notamment du respect des règles américaines en matière d'embargos. Il réalise ses premières missions de contrôle sur site c'est-à-dire dans tout le Groupe. La Banque a eu d'autre part la confirmation du maintien de la totalité de ses licences et notamment de l'autorisation donnée par le Département du Travail des Etats-Unis de poursuivre la gestion de plans de retraite aux Etats-Unis.

Au-delà de l'accord global avec les autorités des Etats-Unis, qui est la réponse directe aux événements qui en sont à l'origine, BNP Paribas a souhaité apporter une réponse plus globale en faisant évoluer le système de contrôle interne du Groupe. Les fonctions « Conformité » et « Juridique » font l'objet d'une intégration verticale afin de garantir leur indépendance et leur autonomie de moyens. La définition des nouvelles organisations et des procédures internes a été réalisée. Et le calendrier de mise en place est rapide.

Un Comité de Supervision et de Contrôle présidé par M. Bonnafé a été créé : il réunit deux fois par mois les responsables pour le Groupe des fonctions Conformité, Juridique et Risques ainsi que l'Inspecteur Général. Il assure la cohérence et la coordination des actions de supervision et de contrôle. Enfin, un Comité d'Ethique Groupe est créé. Présidé par une personnalité extérieure et composé de personnalités indépendantes et de dirigeants de la Banque, il contribuera à l'élaboration de recommandations sur les activités réalisées dans certains pays ou secteurs sensibles ainsi que sur le Code de Conduite du Groupe.

La Banque a également poursuivi l'augmentation des moyens alloués au contrôle et à la conformité : hausse des effectifs de la filière Conformité et de l'Inspection Générale (objectif : +1200 personnes / 2013), augmentation des contrôles réalisés par l'Inspection Générale : nouvelle équipe spécialisée dans les sujets de conformité et de sécurité financière déjà opérationnelle (environ 15 personnes à fin avril 2014 et audit de 57 entités prévu au sein du Groupe en 2015), développement des outils de contrôle interne comme de nouveaux logiciels de filtrage des transactions.

Au-delà de ces mesures d'organisation et de ces nouvelles méthodes de travail, le Groupe réalise la diffusion en ligne de procédures spécifiques et l'insertion opérationnelle d'une culture de conformité renforcée, notamment par des programmes de formation obligatoires pour les 60 000 collaborateurs les plus exposés aux sujets de conformité, par l'intégration d'un critère de conformité dans les évaluations annuelles pour certains métiers et la définition de responsabilités en matière de conformité dans certaines fiches de postes. Enfin, les procédures de revue périodique obligatoire du portefeuille de clients sont renforcées (« Know Your Customer »).

Activités et résultats du premier trimestre 2015

BNP Paribas réalise au premier trimestre 2015 une bonne performance d'ensemble grâce à la bonne dynamique commerciale et à la forte progression de ses pôles opérationnels. Dans la zone euro, la demande de crédit reprend progressivement, dans un contexte de redémarrage de la croissance. En Amérique et en Asie, le Groupe connaît un bon développement de son activité.

Le produit net bancaire s'élève à 11,1 Md€, en hausse de 11,6% par rapport au premier trimestre 2014. M. Jean-Laurent Bonnafé rappelle que la composition des trois pôles opérationnels a été modifiée par rapport à 2014. Les trois pôles sont Domestic Markets, International Financial Services qui regroupe les activités de retail (banque de détail) à l'international et les métiers spécialisés du retail, et enfin CIB (Corporate & Institutional Banking) auquel a été rattaché le métier Titres.

Les revenus des pôles opérationnels sont en forte progression en raison notamment d'une très bonne performance de CIB et des métiers spécialisés, de l'impact des acquisitions réalisées en 2014 (BGZ en Pologne, 50% de LaSer et DAB, banque en ligne en Allemagne) et d'effets de change favorables. Le produit net bancaire des pôles opérationnels augmente ainsi de 13,7% par rapport au premier trimestre 2014 : +2,3% pour Domestic Markets¹, +20,3% pour International Financial Services² et +23,7% pour CIB.

Les frais de gestion, à 7,8 Md€, sont en augmentation de 14,9%. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de transformation de « Simple & Efficient » et des coûts de restructuration des acquisitions réalisées en 2014. Ils intègrent par ailleurs l'impact de la première contribution au Fonds de Résolution Unique, pris en compte ce trimestre pour la totalité de 2015. Les frais de gestion des pôles opérationnels sont en hausse de 10,7%, permettant de dégager un effet de ciseau largement positif (3 points). Ils progressent de 1,1% pour Domestic Markets¹, de 20,6% pour International Financial² Services et de 13,4% pour CIB.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 4,5%, à 3,3 Md€. Il progresse de 20,3% pour les pôles opérationnels.

Après prise en compte du coût du risque (globalement stable) et des éléments hors exploitation, le résultat avant impôt est en hausse de 19,8% par rapport au premier trimestre 2014, à 2,6 Md€. Le résultat avant impôt des pôles opérationnels progresse pour sa part de 38,6%.

Le résultat net part du Groupe s'établit donc à 1,6 Md€, en hausse de 17,5% par rapport à la même période de l'année précédente (+38,7% hors éléments exceptionnels et impact de la première contribution au Fonds de Résolution Unique).

La rentabilité des fonds propres hors éléments exceptionnels, mais compte tenu de la contribution au Fonds de Résolution Unique, s'élève à 9,6%.

Structure financière au 1^{er} trimestre 2015

Le bilan du Groupe est très solide. Au 31 mars 2015, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein³, s'élève à 10,3%. L'actif net comptable par action s'élève au 31 mars 2015 à

¹ Intégrant 100% des Banques Privées des réseaux domestiques (hors effet PEL/CEL)

² Intégrant 100% des Banques Privées de BancWest et de TEB

³ Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire

70,2 euros (58,8 € hors goodwill), soit un taux de croissance moyen annualisé de 7,1% depuis le 31 décembre 2008.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende maintenu au même niveau qu'en 2014 soit 1,50 € par action payable en numéraire. M. Bonnafé conclut en indiquant que, compte tenu de la situation particulière vécue en 2014, ce montant constitue à la fois une rétribution méritée des actionnaires qui font confiance à la Banque et la preuve concrète de la solidité du bilan de BNP Paribas.

DETAIL DES DIFFERENTES ACTIVITES DE LA BANQUE EN 2014

M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué

Domestic Markets

Sur l'ensemble de l'année 2014, Domestic Markets réalise une bonne performance globale dans un contexte peu porteur. Les dépôts augmentent de 3,6% par rapport à 2013, avec une bonne croissance en France, en Belgique et chez Consorsbank en Allemagne. Les encours de crédit sont pour leur part en léger recul de 0,3%, avec une stabilisation progressive de la demande. Le dynamisme commercial de Domestic Markets se traduit par une position de n°1 en cash management en Europe, de même qu'en France et en Belgique, ainsi que par le succès du lancement de Hello Bank! qui compte déjà 800 000 clients en Allemagne, Belgique, France et Italie. Domestic Markets réalise par ailleurs le déploiement des nouveaux modèles d'agences dans tous les réseaux avec une différenciation des formats et de nouveaux parcours clients.

Le produit net bancaire¹, à 15,7 Md€, est en hausse de 1,3% par rapport à 2013, avec une bonne progression de BDDB et des métiers spécialisés (Arval, Leasing Solutions et Personal Investors) partiellement compensée par les effets de l'environnement de taux bas persistant. Grâce à la bonne maîtrise des coûts, les frais de gestion¹ (10 Md€) sont stables par rapport à l'année précédente : Domestic Markets dégage un effet de ciseau positif de 1,3 point et poursuit l'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Le coefficient d'exploitation¹ s'améliore ainsi à nouveau en France, en Italie et en Belgique, s'établissant à 63,6% pour l'ensemble de Domestic Markets (-0,8 point par rapport à 2013).

Le résultat brut d'exploitation¹ s'élève à 5,7 Md€, en hausse de 3,7% par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la hausse du coût du risque en Italie, et après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée dans les réseaux de Domestic Markets au pôle Investment Solutions, le résultat avant impôt² s'établit à 3,4 Md€, en baisse de 3,7% par rapport à 2013.

Banque De Détail en France (BDDF)

BDDF montre une bonne résistance dans une conjoncture peu porteuse. L'activité commerciale se traduit par une bonne dynamique des dépôts, en progression de 4,2% par rapport à 2013, avec notamment une forte croissance des dépôts à vue. Les encours de crédit diminuent quant à eux de 0,9% mais progressent de 0,1% au quatrième trimestre 2014 par rapport au quatrième trimestre 2013 avec une stabilisation sur les particuliers et une

¹ Intégrant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg

² Hors effets PEL/CEL

légère croissance sur les entreprises. Le dynamisme commercial de BDDF est illustré par le bon démarrage de «BNP Paribas Entrepreneurs 2016 » avec notamment 1 300 TPE/PME soutenues à l'international, le succès des 14 Pôles Innovations qui accompagnent déjà un millier de start-up et le lancement du programme « Innov&Connect ». BNP Paribas Factor renforce sa position en devenant n°1 de l'affacturage en France et la Banque Privée confirme sa place de n°1 en France et réalise une bonne performance avec des actifs sous gestion en hausse de 6,0% par rapport à 2013.

Le produit net bancaire¹ s'élève à 6,8 Md€, en baisse de 1,0% par rapport à 2013. Grâce à l'effet continu des mesures d'efficacité opérationnelle, les frais de gestion¹ reculent de 1,1% par rapport à 2013. Le résultat brut d'exploitation¹ s'élève à 2,3 Md€, en baisse de 0,8% par rapport à l'année précédente. BDDF dégage un résultat avant impôt² de 1,8 Md€ (-4,9% par rapport à 2013).

BNL banca commerciale (BNL bc)

BNL bc poursuit l'adaptation de son modèle commercial dans un contexte encore difficile. Les encours de crédit reculent de 2,2% par rapport à 2013 du fait du repositionnement sélectif sur les entreprises et les entrepreneurs, et malgré une hausse modérée des crédits aux particuliers. Les dépôts sont quant à eux en recul de 6,8%, en raison d'une baisse ciblée sur les dépôts les plus coûteux, notamment ceux des entreprises. BNL bc réalise une bonne performance en épargne hors-bilan, avec une forte croissance des encours en assurance-vie (+18,7%) et sur les OPCVM (+24,9%) et la Banque Privée montre une bonne dynamique commerciale avec une progression des actifs sous gestion de 5,2% par rapport à 2013.

Le produit net bancaire³ s'établit à 3,2 Md€ d'euros, en léger recul (-0,6%) par rapport à 2013. Grâce aux effets des mesures d'efficacité opérationnelle, les frais de gestion³ reculent de 0,7% par rapport à 2013, à 1,8 Md€. Le résultat brut d'exploitation³ demeure ainsi à un niveau élevé, à 1,5 Md€, en recul de seulement 0,5% par rapport à l'année précédente. Le coût du risque, à 179 points de base des encours de crédit à la clientèle, augmente pour sa part de 193 millions d'euros par rapport à 2013 du fait de la récession prolongée en Italie. Cependant, il se stabilise au deuxième semestre 2014. BNL bc ne dégage ainsi qu'un résultat avant impôt⁴ de 23 M€, en recul de 90,2% par rapport à 2013.

Banque de Détail en Belgique

La Banque de Détail en Belgique montre une bonne dynamique commerciale. Les dépôts augmentent de 5,1% par rapport à 2013 grâce notamment à la bonne progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les crédits sont en hausse de 2,1% sur la période, du fait notamment de la hausse des crédits aux particuliers et de la bonne tenue des crédits aux PME. BDDB poursuit par ailleurs le développement du digital avec plus de 1 million de téléchargements de l'application « Easy Banking » pour iPhone / iPad et Android depuis son lancement mi-2012.

¹ Hors effets PEL/CEL avec 100% de la Banque Privée en France

² Hors effets PEL/CEL

³ Avec 100% de la Banque Privée en Italie

⁴ Avec 2/3 de la Banque Privée en Italie

Le produit net bancaire¹ est en hausse de 4,6% par rapport à 2013, à 3,4Md€. Les frais de gestion¹ augmentent de 1,2% par rapport à 2013. Le résultat brut d'exploitation¹, à 951 M€, est ainsi en hausse significative (+14,4%). BDDB dégage un résultat avant impôt² de 738 M€, en hausse de 15,7% par rapport à l'année précédente.

Autres activités (Arval, Leasing Solutions, Personal Investors et Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg)

L'activité commerciale des métiers spécialisés de Domestic Markets est restée dynamique. Chez Arval, le parc financé est en hausse de 3,0% par rapport à 2013, dépassant 700 000 véhicules. Les encours de financement de Leasing Solutions sont pour leur part en hausse de 1,2%³ malgré la poursuite de la réduction du portefeuille non stratégique. Enfin, chez Personal Investors, les dépôts sont en forte croissance (+18,6%), avec un bon niveau de recrutement de clients en Allemagne, et les actifs sous gestion augmentent de 9,6% grâce à l'effet performance et au dynamisme commercial. Personal Investors a par ailleurs bouclé le 17 décembre l'acquisition de DAB Bank en Allemagne qui permettra la constitution dans ce pays du 1^{er} courtier en ligne et de la 5^{ème} banque digitale avec 1,5 million de clients et 63 Md€ d'actifs sous gestion dont 17 Md€ de dépôts.

Les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg sont en croissance de 1,4% par rapport à 2013 du fait d'une bonne progression des crédits immobiliers. Les dépôts sont en hausse de 3,6% avec une bonne collecte sur les entreprises, en lien avec le développement du cash management.

Le produit net bancaire⁴ est en hausse de 6,8% par rapport à 2013, à 2,3 Md€, du fait d'une forte progression des revenus d'Arval, de Leasing Solutions et de Personal Investors (en lien avec le développement de l'activité). Les frais de gestion⁴ augmentent de 2,9% par rapport à 2013, à 1,3 Md€ d'euros, en ligne avec le développement des activités.

Au total, la contribution de ces quatre métiers au résultat avant impôt⁵ de Domestic Markets, est en hausse de 9,3% par rapport à 2013, à 858 millions d'euros.

Europe Méditerranée

Europe Méditerranée maintient sa forte dynamique commerciale. Les dépôts augmentent de 11,3%³ par rapport à 2013, et sont en croissance dans la plupart des pays, avec une forte augmentation en Turquie. Les crédits augmentent pour leur part de 12,1%³, tirés eux aussi par la hausse des volumes en Turquie. Le métier a bouclé cette année l'acquisition de BGZ en Pologne. Ce rachat va permettre de créer, avec BNP Paribas Bank Polska SA et les métiers spécialisés du Groupe, une banque de référence dans ce pays avec plus de 4% de part de marché.

Le produit net bancaire⁶, à 2,1 Md€, augmente de 10,2%³ par rapport à 2013. Les frais de gestion⁶ augmentent de 6,6%³ par rapport à l'année précédente, à 1,5 Md€, en raison notamment du renforcement du dispositif commercial en Turquie et au Maroc. Europe

¹ Avec 100% de la Banque Privée en Belgique

² Avec 2/3 de la Banque Privée en Belgique

³ A périmètre et change constants

⁴ Avec 100% de la Banque Privée au Luxembourg

⁵ Avec 2/3 de la Banque Privée au Luxembourg

⁶ Avec 100% de la Banque Privée en Turquie

Méditerranée dégage un résultat avant impôt¹ de 385 M€, en hausse de 2,5%² par rapport à l'année précédente.

BancWest

BancWest réalise de très bonnes performances commerciales dans une économie dynamique. Les dépôts progressent de 6,7%² par rapport à 2013, avec une forte progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les crédits augmentent de 6,3%² du fait de la croissance soutenue des crédits aux entreprises et à la consommation. BancWest poursuit le développement de la banque privée avec des actifs sous gestion qui s'élèvent à 8,6 Md\$ au 31 décembre 2014 (+23% par rapport au 31 décembre 2013).

Le produit net bancaire³, à 2,2 Md€, progresse de 1,0%² par rapport à 2013. Les frais de gestion², à 1,4 Md€, augmentent de 4,0%² par rapport à 2013 en raison principalement de la hausse des coûts réglementaires. L'impact du renforcement des dispositifs commerciaux (banque privée, crédit à la consommation) est pour sa part significativement compensé par les économies liées à la rationalisation du réseau. BancWest dégage un résultat avant impôt⁴ de 732 M€, en baisse de 4,5%² par rapport à 2013.

Personal Finance

Personal Finance continue de croître rapidement.

A la suite de l'exercice par les Galeries Lafayette de l'option de vente qu'elles détenaient dans le cadre des accords de partenariat, Personal Finance est monté de 50% à 100% le 25 juillet 2014 dans le capital de LaSer (4 700 personnes, 9,3 Md€ d'encours). Personal Finance renforce ainsi sa position de 1^{er} acteur spécialisé en Europe. Par ailleurs, le métier a bouclé cette année l'acquisition en Afrique du Sud de RCS, spécialiste du crédit sur le lieu de vente, et des activités de crédit à la consommation de JD Group.

Les encours de crédit sont ainsi en hausse de 10,4% par rapport à 2013. A périmètre et change constants, ils progressent de 2,8%, notamment en Allemagne, en Belgique et en Europe Centrale. Le métier poursuit par ailleurs le développement des partenariats dans la distribution (Suning en Chine, Americanas au Brésil) et dans le crédit autos (PSA en Turquie, Toyota en Belgique).

Le produit net bancaire augmente de 10,4% par rapport à 2013, à 4,1 Md€. A périmètre et change constants, il progresse de 2,4%⁵. Les frais de gestion sont en hausse de 12,2% par rapport à 2013. A périmètre et change constants, ils augmentent de 1,2%. Le résultat avant impôt de Personal Finance est ainsi en forte hausse (+24,3%) par rapport à 2013 et s'établit à 1,1 Md€. A périmètre et change constants, l'augmentation est de 16,3%.

Investment Solutions

Investment Solutions montre un bon développement de son activité. Les actifs sous gestion⁶ atteignent 917 Md€ au 31 décembre 2014 (+7,4% par rapport au 31 décembre 2013), en

¹ Avec 2/3 de la Banque Privée en Turquie

² A périmètre et change constants

³ Avec 100% de la Banque Privée aux Etats-Unis

⁴ Avec 2/3 de la Banque Privée aux Etats-Unis

⁵ Hors rétrocession exceptionnelle de frais de tenue de compte en Allemagne (49,5 millions d'euros)

⁶ Y compris les actifs conseillés pour les clients externes et les actifs distribués

raison notamment d'un effet performance de +48,4 Md€, bénéficiant de l'évolution favorable des marchés d'actions et des taux, et d'un effet change de +9,9 Md€ du fait de la baisse de l'euro. La collecte nette est positive à +6,7 Md€.

Au 31 décembre 2014, les actifs sous gestion¹ d'Investment Solutions se répartissent entre : 391 Md€ pour la Gestion d'actifs, 305 Md€ pour Wealth Management, 202 Md€ pour l'Assurance et 19 Md€ pour Real Estate.

Securities Services, n°1 en Europe et n°5 mondial, poursuit son fort développement qui est illustré cette année par la hausse des actifs en conservation de 22,0% par rapport à 2013 ainsi que par le gain de mandats significatifs.

Les revenus d'Investment Solutions, à 6,5 Md€, progressent de 3,7%² par rapport à 2013. Les revenus de l'Assurance augmentent de 4,1%² du fait de la bonne croissance de la protection à l'international, notamment en Asie et en Amérique latine, et de l'épargne en Italie. Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée sont en hausse de 0,9%² en raison de la progression de Wealth Management, notamment dans les marchés domestiques et en Asie, et de la bonne performance de Real Estate. Enfin, les revenus de Securities Services progressent de 8,8%² en lien avec la forte hausse du nombre de transactions et des actifs en conservation.

Les frais de gestion d'Investment Solutions, à 4,5 Md€, augmentent de 2,9%² par rapport à 2013, avec une hausse de 1,7%² dans l'Assurance du fait de la croissance continue de l'activité, de 2,4%² pour la Gestion Institutionnelle et Privée en raison de l'impact des coûts de développement notamment pour Wealth Management en Asie et pour Real Estate, et de 5,0%² pour Securities Services en lien avec le développement de l'activité. Le coefficient d'exploitation baisse de 0,5 point², à 69,3%, par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la hausse du résultat des sociétés mises en équivalence (+22,8%² par rapport à 2013) notamment dans l'Assurance, le résultat avant impôt, après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, en Turquie et aux Etats-Unis, progresse de 7,3%² par rapport à 2013, à 2,2 Md€.

Corporate & Investment Banking (CIB)

Sur l'ensemble de l'année 2014, les revenus augmentent de 2,1%³ par rapport à 2013, à 8,9 Md€⁴. Les frais de gestion de CIB, à 6,1 Md€, progressent de 2,2%² par rapport à 2013. Le coût du risque de CIB est à un niveau faible en forte baisse par rapport à l'année dernière. Le résultat avant impôt de CIB s'élève ainsi à 2,5 Md€, en hausse de 13,7%² par rapport à 2013, traduisant une bonne performance d'ensemble dans une conjoncture peu porteuse en Europe.

Les revenus de Conseil et Marchés de Capitaux, à 5,6 Md€⁴, sont en hausse de 2,9%³, traduisant la progression de l'activité et le renforcement de la franchise. Ils sont tirés par la progression de l'activité de clientèle dans des marchés volatils.

¹ Y compris les actifs conseillés pour les clients externes et les actifs distribués

² A périmètre et change constants

³ A périmètre et change constants, hors impact exceptionnel de -166 millions d'euros de l'introduction de la Funding Valuation Adjustment (FVA) au deuxième trimestre 2014

⁴ Hors FVA

Les revenus de Fixed Income, à 3,7 Md€¹, sont en hausse de 2,3%² par rapport à 2013 avec une progression sur le change et sur les taux mais une activité en retrait sur le crédit. L'activité d'origination obligataire est bonne et le métier se place n°1 pour l'ensemble des émissions en euros.

A 1,9 Md€, les revenus du métier Actions et Conseil augmentent de 4,2%³ par rapport à 2013, avec une progression dans les dérivés actions, tant dans les produits structurés que dans les activités de flux, et une reprise de l'activité de fusions & acquisitions et d'émissions primaires où le métier se place n°1 en Europe en nombre d'opérations « equity-linked ».

Les revenus de Corporate Banking progressent de 0,8%³ par rapport à 2013, à 3,3Md€, avec une forte croissance en Asie-Pacifique et une progression de la zone Amériques. Les crédits, à 110 milliards d'euros, sont en hausse de 0,5%³ par rapport à 2013 avec une croissance en Asie et dans la zone Amériques. Les dépôts, à 78 milliards d'euros, sont en forte progression (+21,6%³) par rapport à l'année précédente grâce notamment au développement du cash management international où le métier obtient plusieurs nouveaux mandats significatifs. Le Groupe confirme par ailleurs sa place de premier arrangeur de financements syndiqués sur la zone EMEA⁴.

PLAN DE DEVELOPPEMENT 2014-2016

M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général

M. Jean-Laurent Bonnafé fait un point sur le plan de développement 2014-2016 qui contient des choix stratégiques forts pour préparer la banque de demain qui sera digitale.

Le lancement réussi en 2013 d'Hello bank! en Belgique, en Allemagne, en Italie et en France a permis de passer de 200 000 clients en 2013 à 800 000 clients à la fin de 2014.

La Banque a identifié les géographies les plus prometteuses : les revenus 2014 à taux de change constants de l'Asie-Pacifique (+7%) sont en ligne avec le Plan qui prévoit d'atteindre 3 Md€ à l'horizon 2016. Sur la même base, en Amérique du Nord, les revenus de CIB ont progressé de 9% à 1,7 Md€, ce qui est remarquable compte tenu de l'événement survenu en 2014. En Turquie, la croissance des revenus est de 15%. Le Groupe y dispose maintenant d'une banque universelle complète. En Allemagne, toutes activités et toutes marques confondues, BNP Paribas est le premier groupe bancaire non allemand.

Les métiers spécialisés ont joué un rôle majeur dans la croissance des revenus de la Banque en particulier Personal Finance (+10%), l'Assurance (+2%) et BNP Paribas Securities Services (+11%). Chez CIB, le développement des transactions électroniques conduit les marchés de capitaux à s'adapter rapidement à ce nouvel environnement voulu par le régulateur car jugé plus sûr et plus rapide. En témoignent les plates-formes de traitement Cortex ou Smart Derivatives.

Le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions ciblées en 2014 dont principalement, la Bank BGZ en Pologne, qui lui permettra d'atteindre la taille critique dans un pays avec des perspectives de croissance favorables, mais aussi les 50% qu'il ne détenait pas encore dans LaSer, renforçant la position de 1^{er} acteur spécialisé en Europe de Personal Finance, permettant

¹ Hors FVA

² A périmètre et change constants, hors impact exceptionnel de -166 millions d'euros de l'introduction de la Funding Valuation Adjustment (FVA) au deuxième trimestre 2014

³ A périmètre et change constants

⁴ Europe, Moyen Orient, Afrique- source Dealogic

d'étendre l'activité à de nouveaux pays, et enfin DAB Bank en Allemagne qui apportera une contribution significative au plan de développement dans ce pays ainsi qu'au développement de la banque digitale en Europe. L'ensemble de ces acquisitions apportera au Groupe une contribution additionnelle en 2016 d'approximativement 1,6 Md€ de revenus, 900 M€ de frais de gestion¹ et 300 M€ de coût du risque.

L'objectif de 2,8 Md€ d'économies en 2016 du plan « Simple & Efficient » a été porté à 3 Md€. Ce montant permettra d'absorber les surcoûts réglementaires et de compenser le renforcement de l'organisation en matière de Conformité et de contrôle.

La Banque continue à appliquer une politique rigoureuse de gestion des risques de crédit attestée par un coût stable à un niveau modéré (57 points de base en 2014).

Le plan de développement se déroule dans un contexte économique et de taux en dessous du scénario de référence : les niveaux de taux sont très bas, la croissance 2014 s'est avérée plus faible que celle attendue lors de l'élaboration du Plan en 2013. La reprise progressive de la croissance dans la zone euro en 2015 constitue un facteur favorable avec la baisse du cours de l'euro et les mesures non conventionnelles de la BCE (Quantitative Easing). Par ailleurs l'impact additionnel estimé des nouvelles taxes et réglementations sera de l'ordre de 500 M€ sur le Résultat net part du groupe en 2016 avec une réduction progressive ensuite. Cela suppose que la Banque soit encore plus performante dans sa gestion commerciale, dans celle des risques ainsi qu'en termes d'efficacité industrielle pour atteindre l'objectif du Plan de 10% de retour sur fonds propres.

La Banque dispose d'une forte capacité de génération de cash-flow. Le Plan prévoit de la répartir à hauteur de 45% aux dividendes, de 20% au financement normal de la croissance organique et de 35% à un supplément de croissance organique ou à de nouvelles activités ou à des opérations de croissance externes ciblées.

Dans la nouvelle organisation, Retail Banking & Services (RBS) représente 73% des revenus des pôles opérationnels et CIB 27%. Les 73% de RBS se répartissent entre Domestic markets (39%) et International Finance Services - IFS (34%). Dans le détail, Domestic Markets inclut les trois marchés domestiques (France, Italie et Belgique) ainsi que les autres métiers du Retail (factor, leasing, location de flottes de véhicules). IFS est composé principalement de BancWest, d'Europe-Méditerranée, de Personal Finance, de l'Assurance et de la Gestion Institutionnelle et Privée. Enfin CIB (Corporate & Institutional Banking) recouvre le Corporate Banking, les Marchés et le Métier Titres.

Le business model de la Banque est fondé sur une forte intégration des différentes bases de clientèles (particuliers, entreprises et Institutionnels) générant des ventes croisées des produits des différents métiers (Domestic Markets, International Finance Services et CIB) et permettant ainsi de diversifier les risques. Ce modèle de « banque universelle » exclut l'exercice des métiers dans des silos mais promeut au contraire un dialogue permanent entre ses différentes composantes afin d'offrir un service complet aux différents types de clients. Le supplément de valeur dégagé par ce modèle permet à la Banque d'assurer la cohérence de son modèle, d'affirmer sa culture. Il répond aussi à l'exigence de la régulation en termes de fonds propres et de liquidités.

M. Jean-Laurent Bonnafé souligne en conclusion la bonne dynamique commerciale de la Banque confirmant la confiance des clients malgré les événements graves de 2014 qui ont eu un impact très significatif sur les résultats. Il rappelle la qualité du bilan de BNP Paribas attestée par un ratio de solvabilité (CET1, Bâle 3 plein) de 10,3% et par les résultats de la revue de la qualité des actifs (AQR) menée par la BCE.

¹ Hors frais de restructuration estimés à 100 millions d'euros en 2016

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration

M. Lemierre rappelle la composition de l'actionnariat de la Banque qui n'a pas connu d'évolution significative d'une année sur l'autre. Il souligne que le titre BNP Paribas est très liquide et intégré à tous les principaux indices.

Il précise que sept résolutions ont pour objet un vote consultatif des actionnaires en matière de rémunération. Six concernent les rémunérations individuelles des mandataires sociaux exécutifs et le président (« Say on Pay »). La septième a trait à la rémunération globale des dirigeants et preneurs de risque.

Par ailleurs, il insiste sur l'importance du vote délibératif de la résolution dite « deux pour un » qui a pour objet de porter le plafonnement du montant maximum de la rémunération variable annuelle des dirigeants et preneurs de risques à deux fois le montant de leur rémunération fixe. Cette mesure permet à la Banque de rester attractive pour recruter et retenir les meilleurs collaborateurs, notamment à l'étranger dans un environnement de forte concurrence. Cette autorisation serait valable trois ans afin que la politique de rémunération des collaborateurs concernés soit stable, connue, appréciée et correctement évaluée sur la durée.

M. Jean Lemierre rappelle les principaux éléments de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable annuelle ;
- le plan de rémunération à long terme conditionnel (PRLT) ;
- les jetons de présence, qui sont déduits de la rémunération variable annuelle ;
- les « autres éléments de rémunération » : le régime collectif de prévoyance et de frais de santé, le régime de retraite supplémentaire à cotisations définies et, le cas échéant, des avantages en nature (voiture, téléphone).

Les éléments suivants n'ont pas été attribués au cours de l'exercice :

- rémunérations exceptionnelles ;
- options d'actions ;
- « actions de performance » ;
- indemnités de prise ou de cessation de fonction ;
- régimes de retraite supplémentaire à prestation définie.

Le Président souligne que le règlement global du litige avec les autorités Etats-Unis a eu un impact sur la rémunération variable des mandataires sociaux exécutifs en exercice au 31 décembre 2014 en application des règles d'attribution et de critères à atteindre, fixés antérieurement par le Conseil d'administration. La rémunération variable attribuée au titre de 2014 a ainsi été réduite et les rémunérations différées payable en 2015 ont été supprimées.

L'impact est le suivant :

Jean-Laurent Bonnafé :	- 1 868 192 €
Philippe Bordenave :	- 856 622 €
François Villeroy de Galhau :	- 291 901 €

Ces montants correspondent aux rémunérations variables cibles annuelles auxquels ces trois dirigeants pouvaient prétendre. L'impact est donc réel et significatif.

M. Lemierre explique en détail les conditions de rémunération des mandataires sociaux exécutifs.

Les rémunérations fixes versées en 2014 sont les suivantes :

M. Jean Lemierre :	79 167 € (<i>prorata temporis, 950 000 € en année pleine</i>)
M. Jean-Laurent Bonnafé :	1 250 000 €
M. Philippe Bordenave :	640 000 €
M. François Villeroy de Galhau :	450 000 €

Les critères d'attribution de la rémunération variable annuelle sont de deux ordres :

- Les critères quantitatifs, liés aux performances du Groupe pèsent 75% de la Rémunération Variable Cible (RVC) et se répartissent en deux conditions pour MM. Jean Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave :
 - l'évolution du Bénéfice Net par Action (BNPA) au cours de l'exercice (37,5%),
 - le pourcentage de réalisation du budget en termes de Résultat Brut d'Exploitation (RBE) du groupe (37,5%) ;
- M. François Villeroy de Galhau relève d'un régime légèrement différent pour prendre en compte les performances de l'activité dont il a la responsabilité :
 - l'évolution BNPA au cours de l'exercice (18,75%),
 - l'évolution du Résultat net avant Impôt (RNAI) des activités sous responsabilité (18,75%),
 - le pourcentage de réalisation du budget en termes de RBE du groupe (18,75%),
 - le pourcentage de réalisation du budget en termes de RBE des activités sous responsabilité (18,75%).
- Les critères qualitatifs (25% de la RVC) prennent en compte la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité. Le dépassement des objectifs qualitatifs n'induit aucune augmentation de la part variable liée à ces critères.

En pratique, le résultat net part du groupe de la Banque a conduit à compter pour zéro la fraction de la RVC liée à l'évolution du BNPA. Parallèlement les bons résultats opérationnels du Groupe ont permis l'attribution complète des parts de RVC relatives à la réalisation du budget en termes de RBE. Par ailleurs, le Conseil d'administration a considéré que les résultats opérationnels n'auraient pas été obtenus sans la mobilisation exceptionnelle de la Direction Générale.

Les rémunérations variables annuelles attribuées aux mandataires sociaux en exercice au 31 décembre 2014 par le Conseil d'administration ont été les suivantes :

M. Jean-Laurent Bonnafé :	1 200 000 €
M. Philippe Bordenave :	610 000 €
M. François Villeroy de Galhau :	440 000 €

La valorisation (effectuée par un expert indépendant) de la rémunération conditionnelle à long terme (PRLT) attribuée cette année est la suivante :

M. Jean-Laurent Bonnafé :	331 200 €
M. Philippe Bordenave :	168 360 €
M. François Villeroy de Galhau :	121 440 €

Les montants de PRLT sont versés in fine après cinq années sous réserve du respect de plusieurs critères calculés à l'échéance sur la période.

La rémunération totale des mandataires sociaux exécutifs au titre de 2014 s'établit donc à :

M. Jean Lemierre :	79 167 €
M. Jean-Laurent Bonnafé :	2 781 200 €
M. Philippe Bordenave :	1 418 360 €
M. François Villeroy de Galhau :	1 011 440 €

Les rémunérations totales au titre de 2014 de MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel sont les suivantes :

M. Baudouin Prot (jusqu'au 01.12.2014) : 779 167 €

M. Baudouin Prot ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle au titre de 2014. Il a renoncé à la rémunération à moyen terme que le Conseil d'administration lui avait attribué en avril 2014. Le chiffre ci-dessus correspond donc à sa rémunération fixe.

M. Georges Chodron (jusqu'au 30.06.2014): 350 000 €

M. de Courcel ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ni de PRLT au titre de 2014. Le chiffre ci-dessus correspond donc à sa rémunération fixe.

L'impact sur la rémunération variable de l'accord conclu avec les autorités américaines s'établit à 400 971 € pour M. Baudouin Prot et à 965 343 € pour M. Georges Chodron de Courcel.

Le Président souligne à nouveau que le règlement global du litige avec les autorités des Etats-Unis a eu un impact significatif sur les rémunérations des mandataires sociaux exécutifs par l'application des règles fixées précédemment par le Conseil d'administration et qui fonctionnent de façon satisfaisante.

M. Lemierre présente ensuite les administrateurs dont le renouvellement des mandats est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

- M. Pierre André de Chalendar, Président Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain,
- M. Denis Kessler, Président Directeur Général de SCOR SE,
- Mme Laurence Parisot, vice-Présidente du directoire d'IFOP SA.

Il rappelle que sa propre cooptation par le Conseil d'administration est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Il indique que M. Michel Pébereau n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat en application de règles de gouvernance dont il avait proposé la mise en place au Conseil d'administration. M. Jean Lemierre souligne le rôle déterminant de M. Michel Pébereau dans la création et le développement de BNP Paribas dont il est le Président d'Honneur.

M. Jean Lemierre rappelle qu'en cas d'accord des actionnaires, le Conseil d'administration comprendra à l'issue de l'Assemblée Générale 12 administrateurs nommés par les actionnaires et 2 administrateurs élus par les salariés. Il sera composé de 50% de femmes et plus de 50% des administrateurs sont considérés comme indépendants.

En cas d'accord de l'Assemblée Générale sur le renouvellement des mandats des administrateurs, la composition des comités spécialisés du Conseil d'administration serait la suivante :

- le Comité des comptes serait présidé par M. Denis Kessler et serait composé de Madame Monique Cohen, de Monsieur Emiel Van Broekhoven et de Madame Fields Wicker-Miurin ;
- le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité serait présidé par Monsieur Jean-François Lepetit et serait composé de Madame Nicole Misson, de Monsieur Michel Tilmant et de Madame Marion Guillou ;
- le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations : le Conseil a retenu lors de sa dernière réunion, l'idée d'une succession de M. Michel Pébereau par Mme Laurence Parisot. Siégeraient également dans ce Comité, Madame Marion Guillou et Monsieur Pierre André de Chalendar ;
- le Comité des rémunérations serait présidé par Monsieur Pierre André de Chalendar et serait composé de Madame Monique Cohen, de Monsieur Jean-François Lepetit et de Madame Nicole Misson.

M. Jean Lemierre conclut son exposé en présentant la position du Conseil d'administration relative à l'introduction du droit de vote double. Il rappelle la constance du principe « une

action, un vote » largement partagé par les investisseurs institutionnels privés et souligne que le droit de vote simple maintient l'égalité entre actionnaires, évite la marginalisation des actionnaires de long terme détenant leurs titres au porteur et constitue une solution appropriée en l'état du droit.

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE D'ENTREPRISE

M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué

M. Philippe Bordenave rappelle que la Banque a bâti et diffusé une charte RSE destinée à guider les activités de la Banque.

Le fondement de la Charte est défini par une gouvernance favorisant une stratégie à long terme du Groupe en mettant en place :

- les meilleures pratiques de gouvernance,
- une politique de rémunération intégrant les intérêts à long terme du Groupe.

Sur cette base, les quatre piliers suivants permettent aux engagements d'être mis en pratique :

- Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique
 - Le financement durable de l'économie,
 - Une éthique commerciale forte,
 - Une offre de produits responsables,

A titre d'exemple, M. Philippe Bordenave cite les 9,8Md€ de nouveaux prêts accordés aux PME françaises.

- Responsabilité sociale : développer une gestion engagée et loyale des ressources humaines :
 - La qualité du recrutement, de la mobilité et de la formation,
 - La diversité,
 - La gestion responsable de l'emploi,

En 2014, 17 432 collaborateurs ont été recrutés en CDI.

- Responsabilité civique : lutter contre l'exclusion, promouvoir l'éducation et la culture
 - Le soutien à la microfinance et à l'entrepreneuriat social,
 - La lutte contre l'exclusion et la promotion du respect des droits de l'homme,
 - Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

La Banque finance des institutions de microfinance dans onze pays contribuant à l'inclusion financière de 250 000 personnes (+54%/2013).

- Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique
 - Des politiques engagées dans les secteurs sensibles,
 - La diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre de la Banque,
 - Le soutien à la recherche contre le changement climatique.

La Banque a accordé près de 7 Md€ de crédits liés aux énergies renouvelables pour plus de cent projets dans le monde

L'engagement de la Banque en matière de RSE est reconnue par les agences de notation extra-financière. Pour l'agence Robeco SAM, BNP Paribas est la seule banque présente dans les indices du DJSI (avec un rating de 74/100). L'agence Vigeo classe la Banque en deuxième place du secteur Banque européen en 2014 (avec un rating de 63/100). BNP Paribas est donc également présent dans les indices en France, en Belgique, Europe et Monde.

M. Jean Lemierre

Fondation BNP Paribas

M. Jean Lemierre rappelle que la Fondation BNP Paribas vient de fêter ses trente ans et précise que la Banque abonde de douze euros par actionnaire présent en Assemblée la dotation versée aux projets « coups de pouce » développés à l'initiative des salariés et orientés vers la solidarité de proximité, l'éducation, la lutte contre la pauvreté, l'insertion, le handicap et l'humanitaire. En 2014, l'abondement est de l'ordre de 21 000 euros répartis sur 48 projets. Le Président remercie les actionnaires de leur présence au nom de la Fondation et des collaborateurs de la Banque.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Hervé Hélias, Commissaire aux comptes, cabinet Mazars
Etienne Boris, Commissaire aux comptes, Cabinet PricewaterhouseCoopers

A l'invitation du Président, les Commissaires aux comptes présentent leurs rapports sur les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2014. Ils rappellent que l'objectif de leur mission est d'obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes et que ceux-ci ne comportent pas d'anomalies significatives. Ils indiquent que leurs travaux ont été suffisants et appropriés pour certifier sans réserve les comptes consolidés du Groupe établis selon les normes *international financial reporting standards* (IFRS) et les comptes sociaux de la maison-mère, préparés selon les normes comptables françaises.

Sans remettre en cause cette opinion, ils ont attiré l'attention des actionnaires sur :

- le coût du règlement global du litige avec les autorités des Etats-Unis (cf. note 3g de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- l'ensemble de changements de méthodes comptables, notamment ceux relatifs d'une part à la compensation des actifs et des passifs financiers, et d'autre part aux normes IFRS 10, 11 et 12 qui portent sur les états financiers, les partenariats et les informations relatives à fournir.

Les Commissaires aux comptes confirment qu'ils n'ont pas d'observation à formuler d'une part sur les informations relatives aux procédures de contrôle interne, sur l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière et, d'autre part, sur les informations requises par la loi qui figurent dans le rapport du Président.

Ils présentent enfin le rapport ayant trait aux conventions et engagements réglementés. Il n'a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice 2014 par le Conseil d'administration. Enfin, les Commissaires aux comptes rappellent les conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie au titre de 2014.

REPONSES DU CONSEIL AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES

M. Jean Lemierre

Le Président donne lecture au nom du Conseil d'administration des réponses apportées par celui-ci aux questions posées par écrit préalablement à la présente Assemblée. Il précise que ces réponses seront adressées par lettre aux auteurs respectifs des correspondances reçues, chacune formulant une ou plusieurs questions.

Le Président donne lecture des questions écrites des actionnaires et des réponses apportées par le Conseil d'administration.

Correspondance n°1 :

Correspondance adressée par Mlle. Julie Hosteing pour le compte de European Women Shareholders Demand Gender Quality.

Questions :

- 1) *Combien de femmes travaillent au sein de votre entreprise à des postes à responsabilités situés juste en-dessous des membres du COMEX (degré en dessous, n-1) ? Pourriez-vous indiquer le nombre ainsi que le pourcentage précis des femmes travaillant à chaque niveau hiérarchique*
- 2) *Combien de femmes ont été promues en pourcentage dans votre entreprise au cours de l'année dernière aux niveaux de responsabilité n-1 et n-2 en dessous du COMEX ? Et en comparaison, combien d'hommes en pourcentages ?*

Réponses :

16 femmes sont actuellement membres du G100. Sur les 19 dernières nominations, 6 femmes ont été nommées soit une représentativité de quasi 32% de femmes dans les nouvelles promotions. Il y a 21% de femmes parmi les 500 membres des Comex transversaux des métiers et Fonctions du Groupe.

Enfin, fin 2014, nous avons atteint le taux de 25% de femmes parmi les senior management positions (SMP) versus 18,4% en janvier 2011. 45,3% des nominations SMP de 2014 étaient des femmes, ce qui traduit parfaitement la mise en œuvre de la politique volontariste de notre groupe sur cet enjeu.

Question :

- 3) *L'engagement visant à augmenter la part de femmes occupant des postes à responsabilité fait-il partie des objectifs définis par la direction du groupe ? Si oui comment le mettez-vous en œuvre ?*

Réponse :

L'égalité femmes-hommes a été définie comme un des axes stratégiques majeurs de la politique Diversité du Groupe qui est déclinée mondialement. Cet engagement en faveur de l'égalité professionnelle est porté par la Direction Générale, les Ressources Humaines et les managers. Il a été aussi marqué par la signature, en 2011, de la [Charte des Women's Empowerment Principles \(WEP\)](#) des Nations-Unies, qui fait des recommandations pour promouvoir la place des femmes dans la société et l'entreprise.

L'engagement de BNP Paribas s'est aussi illustré récemment par la signature le 16 septembre 2014 de l'accord européen sur l'égalité professionnelle avec les deux fédérations européennes FECEC et UNI (égalité des chances dans la gestion de carrière, égalité salariale, réseaux de femmes, mixité des représentants du personnel). Il couvre 20 pays.

Les politiques et procédures en place permettent notamment de s'assurer que les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination soient bien respectés dans tous les processus RH (recrutement, mobilité, identification des talents, révision des rémunérations, constitution des plans de relève). En particulier BNP Paribas favorise l'accès des femmes aux postes d'encadrement et a formulé cette exigence dans ses principes de mobilité : le

facteur diversité doit être respecté dans ce domaine avec au moins une femme et au moins un homme présents sur la short-list constituée pour pourvoir le poste. En 2014 la mise en place de la SMP Staffing Platform a permis de contrôler que les principes de mobilité sont respectés dans les attributions des postes Senior Management.

BNP Paribas continue de soutenir le développement des réseaux internes de collaborateurs, véritables relais stratégiques pour les Ressources Humaines. Fort de ces 13 réseaux actifs dans le monde, BNP Paribas MixCity a su créer un lien fort avec les collaboratrices et apporter une offre complémentaire à celle des Ressources Humaines, tout en relayant des messages constructifs. Des antennes en Inde et en Allemagne ont été récemment créées.

Afin de favoriser l'engagement des hommes dans les questions d'égalité professionnelle, fin 2013, le Groupe a décidé de s'investir en France dans le projet inter-entreprises « Happy Men » (Cercles de discussion, entre hommes, en faveur d'un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et vie personnelle, sur un périmètre France pour le moment).

A noter enfin que pour la 2^{ème} année consécutive le Groupe a attribué à plus de 5000 collaborateurs clés un plan d'intéressement à moyen terme à échéance Juin 2017 dont 20% de l'attribution initiale est indexée sur la performance RSE du Groupe. Le taux de féminisation des SMP a été retenu en 2013 comme un des 9 indicateurs RSE : l'objectif de 25% a été atteint avec un an d'avance et le nouvel objectif sera bientôt fixé.

Questions :

- 4) *Avez-vous défini des concepts effectifs d'évolution professionnelle des salariés tout genre confondus*
- 5) *Quel est le pourcentage de femmes participant à ces mesures, en comparaison, combien d'hommes en pourcentage ?*

Réponses :

BNP Paribas a développé un « programme Talents » Corporate, décliné dans les métiers et Fonctions. L'objectif de ces programmes est de développer et d'accompagner nos collaborateurs ayant les bonnes expériences et le potentiel requis afin de les préparer à prendre des postes à responsabilité. Si les femmes représentent en 2014 entre 32% et 40% environ des talents (en fonction des niveaux d'expériences), nous mettons aujourd'hui en œuvre des actions pour que les femmes soient encore mieux représentées dans les prochaines promotions.

Des programmes spécifiques pour les femmes n-1 ou n-2 de COMEX / CODIR transversaux existent également afin de favoriser l'égalité professionnelle dans nos plans de succession pour les postes clés. Par exemple le programme Sponsorship WLI (Women Leadership Initiative) développé par CIB, permet à des femmes d'être plus facilement identifiées par des membres des Comex / Codir et d'être davantage visibles dans les plans de succession.

Question :

- 6) *Avez-vous fixé des objectifs en termes de mixité dans le recrutement et/ou la promotion ? Quels résultats en 2012/2013/2014*

Réponse :

Nous recrutons en moyenne légèrement plus de femmes que d'hommes (50.5% de femmes recrutées en 2014 sur 17 432 recrutements). Mais aucun objectif n'a été défini sur le recrutement en termes de genre.

Sur la promotion, nous poursuivons une politique d'objectifs de progression et non de quotas. Nous pensons qu'il est capital de chiffrer nos résultats mais sans concession sur le qualitatif des promotions réalisées. Outre le pourcentage de femmes SMP, les différentes

entités déclinent les objectifs de promotion sur leurs postes clés, comme par exemple la Banque de détail de France qui a fixé à 30% l'objectif de femmes Directrices d'Entité fin 2015. La fixation des nouveaux objectifs devra être : suffisamment ambitieuse pour poursuivre la politique volontariste menée jusqu'à présent mais réaliste et cohérente par rapport au turn-over constaté sur les postes SMP, G100 ou Comex notamment.

Sur la SA le taux de promotion des femmes est supérieur à celui des hommes pour la huitième année consécutive ; 14,3% des femmes ont été promues parmi les femmes techniciennes, 13,9% des hommes de la même catégorie. Dans la catégorie cadre, 10,9% de femmes ont été promues parmi les femmes cadres, 10,4% des hommes de la même catégorie.

La progression des femmes dans la catégorie cadre se constate à tous les niveaux de classification (SA) :

niveau H : de 55,8 % de femmes en 2013 à 56,7% en 2014,

niveau I : de 44,8 % à 46%,

niveau J : de 40 % à 41%,

niveau K : de 36,8 % à 37%,

niveau L : de 32,1 % à 33,7%

Question :

7) *Comment valorisez-vous votre politique en matière d'égalité professionnelle sur le plan externe et interne*

Réponse :

- En interne

Les résultats du GPS (Global people survey) envoyé à l'ensemble de nos collaborateurs annuellement montrent une évolution toujours positive de la perception des collaborateurs concernant la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les réponses favorables sont en progression constante avec +7 points entre 2010 et 2014.

En 2014, le Groupe en France a signé la [Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie](#), initiée par le Ministère des droits des femmes et l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise. Ce soutien à l'équilibre des temps de vie et à la parentalité fait l'objet de communication sur notre réseau interne et en affiches.

En 2014 également, une action forte de sensibilisation a eu lieu via la distribution à tous les managers SMP d'un guide « Manager la Diversité », dont un chapitre est consacré à l'égalité professionnelle.

Pour la première fois en 2014, un événement « Diversity Week » a été simultanément organisé par différents métiers et 11 Pays (UK, Hong-Kong, Australie, Corée, Belgique, France...). De nombreuses actions de sensibilisation/ formation ont été consacrées au sujet de l'égalité professionnelle.

Pour la journée de la Femme BNP Paribas a sensibilisé les collaborateurs au combat historique des femmes pour exercer pleinement leur carrière (conférences internes, exposition et conférence sur les femmes historiques Amériques aux USA)

Une page dédiée à la diversité et une page dédiée à la parentalité sont accessibles à nos collaborateurs sur l'intranet du Groupe.

- En externe

Côté client, BNP Paribas démontre son engagement en se positionnant par exemple comme sponsor bancaire exclusif du « Women's Entrepreneurship Day » (WED) lancé aux Nations Unies le 19 novembre 2014. Une convention de partenariat pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin a aussi été signée entre BNP Paribas et le Ministère des Droits des Femmes le 6

février 2014. Enfin BNP Paribas a fait du soutien des femmes entrepreneures l'un des 7 engagements de son Programme Entrepreneurs 2016 en France.

Le label Diversité a été renouvelé en 2012 pour une durée de 4 ans. Un Audit intermédiaire a été réalisé en début d'année. A cette occasion, 3 nouvelles filiales ont été auditées : ARVAL, FACTOR et Leasing Solutions. Nous communiquerons a priori en juin sur le résultat de cet audit intermédiaire.

BNP Paribas sera représentée au Global Women Summit de Sao Paulo et auprès de la Délégation française du Ministère du Droit des Femmes en mai prochain par la responsable du Territoire Brésil.

Au mois de juin BNP Paribas co-organise l'événement Happy Men qui aura lieu au Ministère du Droit des Femmes afin de favoriser l'engagement des Hommes en faveur de l'égalité professionnelle.

Plus récemment, Jean-Laurent Bonnafé s'est personnellement engagé dans la campagne HeForShe des Nations Unies et nous inciterons prochainement nos collaborateurs hommes à en faire de même. Cela marque la volonté de notre CEO de s'impliquer personnellement dans l'égalité professionnelle et de le communiquer largement en interne comme en externe. Globalement la politique de communication RSE de BNP Paribas se veut transparente. Toutes nos informations clés sont reprises dans les documents publics document de Référence et rapport RSE publiés annuellement. Sur la SA, le bilan social et le bilan égalité professionnelle contiennent également de nombreux éléments d'analyse et sont accessibles en interne comme en externe.

Question :

8) La question s'est-elle déjà posée, au sein de votre Conseil d'administration, de savoir si une part plus importante de femmes aux postes de responsabilité était dans l'intérêt de votre entreprise compte tenu de vos clients, de votre marché et de vos concurrents

Réponse :

Chaque année, il est demandé à notre DRH de présenter un point au Conseil d'Administration concernant l'avancée de nos actions en faveur de l'égalité professionnelle. La dernière note de décembre 2014 a reçu un accueil favorable.

Nous rappelons que le Conseil d'Administration de BNP Paribas comprend 50% d'administratrices depuis avril 2015.

Question :

9) Pensez-vous qu'une augmentation de femmes dans des postes à haute responsabilité peut contribuer à la performance économique de votre entreprise ?

Réponse :

La réponse est oui. La Diversité est pour nous un enjeu Business et les représentants des Business sont au cœur de la gouvernance Diversité. Ils participent à la définition des orientations de notre politique et de nos objectifs, en particulier sur l'égalité professionnelle.

Correspondance n°2 :

L'association IPAC (Initiative Pour un Actionnariat Citoyen), représentée par son Président, M Nicolas Gottry, a posé les deux questions suivantes :

Question :

Notre banque est impliquée dans la lutte contre le changement climatique. De manière à permettre aux souscripteurs de parts des fonds proposés par BNP Paribas d'effectuer des choix avisés, prévoyez-vous de publier l'empreinte carbone de l'ensemble de ces fonds ?

Réponse :

BNP Paribas Investment Partners s'engage dans une mesure de l'empreinte carbone des fonds actions qu'il gère pour le compte de ses clients afin d'être en mesure de fournir cette information sur chacun de ses fonds actions à ses clients investisseurs avant la fin de l'année 2015.

Question :

BNP Paribas mène-telle une politique d'engagement active en matière de développement durable dans les entreprises dont elle détient une part significative des titres ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples notables en termes de résultats obtenus ?

Réponse :

1 / Engagement dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies :

BNPP IP a mis en œuvre les principes du Pacte mondial des Nations Unies (*United Nations Global Compact*, UNGC) dans le cadre de ses investissements. Cet engagement impose de s'assurer que toutes les entreprises avec lesquelles ils interagissent respectent le Pacte mondial des Nations Unies. Ils engagent un dialogue avec les sociétés qui enfreignent l'un des Principes ou qui risquent fortement de les enfreindre.

Ils excluent de leurs investissements les entreprises qui sont en rupture avérée avec les Principes et ne manifestent pas de volonté d'évoluer.

2 / Engagement sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

BNPP IP engage également un dialogue approfondi sur les enjeux ESG dans le cadre de sa recherche ISR, afin de partager les meilleures pratiques du secteur. Plus de 180 sociétés ont été contactées dans le cadre de ce dialogue

3 / Engagement dans le cadre du vote

Le but de l'engagement réalisé par BNP Paribas Investment Partners avec les entreprises dans lesquelles la société investit est :

- de communiquer sa politique de vote pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance et de préparer les futures assemblées générales,
- d'obtenir un complément d'information sur des projets de résolutions,
- de faire part de ses éventuelles réserves sur des résolutions contraires à sa politique de vote.

En 2014, un dialogue a été engagé avec 75 sociétés.

Nous considérons que le dialogue est fructueux,

- en cas de retrait de la résolution de la part des émetteurs,
- en cas de modification de notre vote en faveur de la résolution suite à une modification de la part de l'émetteur, ou à l'obtention d'informations supplémentaires.

En 2014, nous avons eu 18 succès dans le cadre de l'engagement, soit 24% des cas.

Voici quelques exemples de succès de notre engagement :

- un retrait de projet de résolution prévoyant un plan d'actions gratuites non conforme à notre politique de vote ;

- une communication des critères de performance utilisés pour les plans d'actions gratuites ou de stock-options ;
- une réduction du volume ou de l'objet d'autorisation financière d'augmentation de capital.

Correspondance n°3 :

Plusieurs questions sont posées par M. Yazid Allal.

Les FinTechs se déploient de plus en plus dans les différents métiers historiques de la BNP (banque de détail 100% digitale, gestion d'actifs automatisée, conseil bancaire/patrimoine via des assistants automatiques robotisés, crédit participatif).

Alors que certains banques américaines et européennes annoncent clairement l'objectif de devenir des banques leader dans le digital (exemple : BBVA), il me semble que la stratégie de la BNP n'est pas suffisamment ambitieuse dans ce domaine, ni suffisamment en rupture pour faire face à la concurrence de ces nouveaux acteurs (et peut être bientôt Google et Apple).

Malgré quelques initiatives intéressantes dans certains métiers,

Question :

1. *Pourquoi ne pas aller beaucoup plus loin et surtout plus vite ?*

Réponse :

BNP Paribas a une stratégie très ambitieuse dans le digital avec des réalisations très fortes et engagées : Hello Bank!, l'évolution des services proposés en agence et leur digitalisation notamment, le passage du multicanal à l'omnicanal avec la rénovation des parcours clients adaptés à leurs besoins, la révolution des paiements (Paylib en France, Youpass en Italie, Digicash au Luxembourg, PayU en Pologne, etc...)

Question :

2. *Pourquoi ne pas nommer un CDO (responsable de la transformation digitale du Groupe) global Groupe, membre du Comex pour donner une cohérence cross métier ?*

Réponse :

Pour innover et nous transformer en une entreprise réellement digitale, c'est l'ensemble des équipes qu'il faut engager, ce qui est en marche dans chaque métier et dans chaque géographie

Notre stratégie vers les clients se complète donc d'une approche de transformation interne des comportements et de nos façons de travailler avec l'initiative de Digital Working

Question :

3. *Pourquoi ne pas créer des Digital Factory avec l'aide de startup pour intégrer plus rapidement des méthodes et des technologies dans le Groupe (quitte à mettre en concurrence les DSI internes) ?*

Réponse :

L'innovation dans les méthodes, technologies ou solutions est le produit d'une collaboration fructueuse entre de nombreux d'acteurs. Cette préoccupation est au cœur des initiatives de BNP Paribas qui encourage la dynamique de cet écosystème en s'appuyant sur la force

créatrice des start-ups et en mettant à leur disposition des structures d'accueil et d'acclimatation dans nombre de nos implantations et de nos métiers : le Partech Shaker ou le WAI (We Are Innovation) en France, la TEB start-up House en Turquie , la Co-Station avec Fortis en Belgique, le partenariat avec le Luis Enlab en Italie avec BNL ou le Lux Future Lab au Luxembourg pour n'en citer que quelques-unes.

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Président ouvre le débat et répond avec les membres de la Direction Générale aux questions orales et écrites posées en séance notamment sur :

1. les prêts toxiques aux communes notamment en Seine saint Denis

M. Bonnafé indique que la Banque n'a jamais voulu entrer dans cette activité mais qu'elle paie au titre de la « taxe systémique (France) » une contribution supplémentaire instaurée pour alimenter un fonds d'aide aux collectivités territoriales.

2. La politique de distribution de dividende

M. Bonnafé rappelle que la distribution en numéraire d'un dividende de 1,50 €, alors que le RNPG s'élève à 157 M€ en 2014, témoigne de la reconnaissance de la Banque envers ses actionnaires et de la solidité du bilan de BNP Paribas. Le Plan de développement 2014-2016 prévoit également un objectif de taux de distribution de l'ordre de 45% du résultat net.

Plus généralement, l'objectif du plan à moyen terme de la Banque d'atteindre un ratio de 10% de retour sur fonds propres est maintenu. Toutefois, le scénario macro-économique est moins favorable que celui qui a été pris en compte lors de la conception du Plan. A ce facteur s'ajoute le poids des suppléments de coûts né de la régulation.

3. Le règlement global du litige avec les autorités des Etats-Unis

MM. Jean Lemierre et Jean-Laurent Bonnafé répondent à de nombreuses questions en reprenant les termes de l'exposé liminaire sur les causes, le coût et les conséquences du règlement global du litige avec les autorités des Etats-Unis. Sont en particulier évoqués :

- les dysfonctionnements opérationnels et de pratiques contraires à l'éthique ;
- l'application de sanctions disciplinaires ;
- la mise en œuvre du plan de remédiation ;
- le renforcement des moyens et des procédures en matière de conformité et de contrôle.

4. L'existence d'autres litiges potentiels

M. Bordenave souligne que BNP Paribas est un participant actif sur les marchés et à ce titre, qu'il est souvent demandé à la Banque de fournir des informations lorsque des investigations sont en cours sur de nombreux sujets de régulations et concernant de nombreuses institutions financières. BNP Paribas coopère pleinement avec les autorités et leur fournit toute l'information qu'elles sont en droit d'obtenir. De façon générale, la Banque ne commente pas ces sujets mais invite les actionnaires à se reporter à la note 8b du document de référence 2014, régulièrement mise à jour.

5. Développement des activités digitales et sécurité numérique

La sécurité informatique a toujours été essentielle pour les banques. Le développement des activités en ligne établissant une communication entre le client et la Banque conduit à modifier les schémas de sécurité et à passer d'un modèle « château-fort » où personne ne

rentre a priori à une défense de type « aéroport » comportant des zones de libre accès pour permettre le dialogue en ligne sans accès possibles aux données sensibles détenues par la Banque. Il s'agit d'une conception nouvelle de la sécurité informatique mise en place dans la Banque dans le cadre d'un processus long et complexe.

6. Développement des activités numériques et proximité avec le client

La technologie est omniprésente dans la Banque et elle n'est pas arrivée avec le numérique. Cela explique la forte proportion d'ingénieurs Bac +5 recrutés depuis vingt ans. Avec le numérique, la nature des relations avec le client évolue et BNP Paribas est déjà un acteur important du digital. En témoignent Personal Finance dans le crédit à la consommation, la banque d'investissement avec le cash management et le lancement de Hello Bank!.

Les clients demandent à la Banque, à toute heure de la journée de fournir des services à distance. La Banque doit pourtant maintenir une forme de proximité afin de maintenir le lien de confiance établi avec son client. A moyen terme, la banque de particuliers se répartira sans doute entre les acteurs digitaux, proches de leurs clients dont BNP Paribas fera aussi partie et les banques de proximité, sur le terrain où un grand nombre de transactions seront initiées et exécutées à distance. L'organisation évolutive des réseaux de nos marchés domestiques témoigne de l'adaptation du Groupe à ces évolutions.

7. Financement de la centrale au charbon de Rampal au Bangladesh et arrêt du financement du secteur charbon ?

La Banque n'a pas été consultée pour financer le projet Rampal. Il est rappelé que l'objectif est de financer des projets et des entreprises qui concourent au développement économique et à l'emploi. BNP Paribas a établi des politiques qui encadrent son intervention dans ces activités notamment dans le secteur de l'électricité produite à partir du charbon et des énergies fossiles. Globalement, le financement par la Banque des énergies renouvelables est supérieur à la moyenne du mix mondial (23,3% contre 21%) et celui du financement des énergies non renouvelables est inférieur à ce mix (59,5% contre 68%). La Banque ajustera ses politiques pour tenir compte des engagements qui seront pris par les différents pays en matière de réduction d'émissions de CO2. Toutefois, une banque ne peut pas se désengager totalement du financement des énergies fossiles compte tenu des besoins qui demeurent, tels que le chauffage par exemple.

8. La détention d'un portefeuille d'obligations émises par des Etat et le risque souverain

La détention de ce type d'instruments de dette tient à des obligations réglementaires. La Banque est attentive à la qualité du risque souverain. BNP Paribas n'est pas exposée au risque souverain grec mais gère notamment une exposition sur la France, les Etats-Unis, l'Allemagne ou le Japon.

9. Intérêt de la Banque pour les plates-formes de finance participative

Plusieurs métiers de la Banque sont en relations avec les acteurs de la finance participative mais il n'est pas envisagé de rentrer de plain-pied dans cette activité qui se met en place progressivement.

10. Evolution du ratio d'équité

Le ratio d'équité permet de comparer la rémunération de la Direction générale au salaire médian du groupe ou d'une zone géographique donnée. A ce jour, il n'existe pas encore de référentiel fiable en France. Les comparaisons faites montrent que les entreprises françaises en général et BNP Paribas en particulier sont plutôt précautionneuses et assez éloignées des proportions connues aux Etats-Unis notamment dans le secteur financier. La Banque ne compte pas changer sa pratique.

VOTE DES RESOLUTIONS

Le Président constate qu'il a été répondu au cours du débat à l'ensemble des questions relevant de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Il indique que le quorum définitif atteint pour le vote des résolutions est de 807 556 388 actions soit 64,91 % des actions participant au vote. Il invite l'Assemblée à passer au vote des résolutions et demande à Mme Catherine Olivier, Secrétaire de l'Assemblée, d'exposer les modalités pratiques de vote électronique. Après lecture par Mme Catherine Olivier du résumé des résolutions qui font l'objet de l'ordre du jour, celles-ci sont mises aux voix

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbaton des comptes sociaux de l'exercice 2014*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014, approuve les comptes sociaux dudit exercice établis conformément aux normes comptables françaises. Elle arrête le résultat net après impôts à - 3 089 073 025,29 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'est élevé à 507 510,87 euros au cours de l'exercice écoulé, et que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 192 854,13 euros.

Cette résolution est adoptée par 801 718 221 voix pour, 5 346 199 voix contre et 491 968 abstentions.

Deuxième résolution (*Approbaton des comptes consolidés de l'exercice 2014*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014, approuve les comptes consolidés dudit exercice établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne qui fait ressortir un résultat net part du Groupe de 157 426 842,00 euros.

Cette résolution est adoptée par 802 649 565 voix pour, 4 415 191 voix contre et 491 632 abstentions

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et mise en distribution du dividende*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide l'affectation du résultat issu des comptes sociaux de BNP Paribas SA de la manière suivante :

en euros

Résultat net de l'exercice	- 3 089 073 025,29
Report à nouveau bénéficiaire	25 581 075 352,14
Total	22 492 002 326,85
Dividende	1 868 936 512,50
Report à nouveau	20 623 065 814,35
Total	22 492 002 326,85

Le dividende d'un montant de 1 868 936 512,50 euros, correspond à une distribution de 1,50 euros par action ordinaire au nominal de 2,00 euros étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte " Report à nouveau " la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte " Report à nouveau " les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Par ailleurs, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter de 2013 sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

Le dividende de l'exercice 2014 sera détaché de l'action le 20 mai 2015 et payable en numéraire le 22 mai 2015 sur les positions arrêtées le 21 mai 2015 au soir.

Conformément à l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965, les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

en euros

Exercice	Nominal de l'action	Nombre d'actions	Dividende Net par action	Montant de la distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI
2011	2,00	1 192 167 885	1,20	1 430 601 462,00
2012	2,00	1 241 698 558	1,50	1 862 547 837,00
2013	2,00	1 244 165 433	1,50	1 866 248 149,50

Cette résolution est adoptée par 802 100 673 voix pour, 4 974 798 voix contre et 480 917 abstentions.

Quatrième résolution (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approuve les conventions et engagements dont le rapport fait état.

Cette résolution est adoptée par 795 343 944 voix pour, 11 720 556 voix contre et 491 888 abstentions.

Cinquième résolution (*Autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 12 janvier 2015 au maximum 124 595 767 actions.

L'Assemblée Générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée extraordinaire ;
- dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise, et à toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de BNP Paribas, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 62 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 12 janvier 2015, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de BNP Paribas, un montant maximal d'achat de 7 724 937 554 euros.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer

toutes déclarations auprès de l’Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d’une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la sixième résolution de l’Assemblée Générale du 14 mai 2014 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée par 802 985 655 voix pour, 4 088 005 voix contre et 482 728 abstentions.

Sixième résolution (*Renouvellement du mandat d’un Administrateur*)

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d’Administrateur M. Pierre André de Chalendar pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l’issue de l’Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l’exercice 2017.

Cette résolution est adoptée par 790 153 008 voix pour, 16 917 311 voix contre et 486 069 abstentions.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d’un Administrateur*)

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d’Administrateur M. Denis Kessler pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l’issue de l’Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l’exercice 2017.

Cette résolution est adoptée par 576 001 917 voix pour, 226 646 524 voix contre et 4 907 947 abstentions.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d’un Administrateur*)

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle en qualité d’Administrateur Mme Laurence Parisot pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l’issue de l’Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l’exercice 2017.

Cette résolution est adoptée par 633 213 171 voix pour, 173 847 002 voix contre et 496 215 abstentions.

Neuvième résolution (*Ratification de la cooptation d’un Administrateur*)

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires ratifie la nomination en qualité d’administrateur de M. Jean Lemierre qui a été coopté par le Conseil d’administration lors de la séance du 1^{er} décembre 2014 en remplacement de M. Baudouin Prot pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu’au jour de l’Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l’exercice 2016.

Cette résolution est adoptée par 776 226 630 voix pour, 30 841 202 voix contre et 488 556 abstentions.

Dixième résolution *(Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} décembre 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} décembre 2014, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2014.

Cette résolution est adoptée par 793 757 277 voix pour, 13 311 818 voix contre et 487 293 abstentions.

Onzième résolution *(Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2014.

Cette résolution est adoptée par 773 265 348 voix pour, 33 796 875 voix contre et 494 165 abstentions.

Douzième résolution *(Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2014.

Cette résolution est adoptée par 781 982 461 voix pour, 25 078 335 voix contre et 495 592 abstentions.

Treizième résolution *(Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2014.

Cette résolution est adoptée par 781 992 217 voix pour, 25 062 082 voix contre et 502 089 abstentions.

Quatorzième résolution *(Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} décembre 2014, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2014.

Cette résolution est adoptée par 723 903 450 voix pour, 83 155 101 voix contre et 497 837 abstentions.

Quinzième résolution *(Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du document de référence et rapport financier annuel 2014.

Cette résolution est adoptée par 543 266 868 voix pour, 263 761 447 voix contre et 528 073 abstentions.

Seizième résolution (*Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel – article L. 511-73 du Code monétaire et financier*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 599 millions d'euros, versées durant l'exercice 2014, aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de BNP Paribas ou du groupe BNP Paribas.

Cette résolution est adoptée par 797 521 783 voix pour, 9 534 909 voix contre et 499 696 abstentions.

Dix-septième résolution (*Fixation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants effectifs et de certaines catégories de personnel – article L. 511-78 du Code monétaire et financier*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées par l'article L. 511-78 du Code monétaire et financier, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise à porter la composante variable de la rémunération individuelle des dirigeants effectifs et des catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de BNP Paribas ou du groupe BNP Paribas, soit un nombre estimé de personnes s'élevant à 830, jusqu'à un maximum de 200 % de la composante fixe de la rémunération totale de chacune de ces personnes, avec faculté d'appliquer le taux d'actualisation prévu par l'article L. 511-79 du Code monétaire et financier. Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée par 663 259 493 voix pour, 15 279 579 voix contre et 128 422 049 abstentions.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Dix-huitième résolution (*Modification statutaire liée à la réforme relative au droit de vote double instauré par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide de modifier l'article 18 des statuts en insérant

après son deuxième alinéa un alinéa rédigé comme suit : "Par dérogation au dernier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce, chaque action donne droit à une voix et il n'est attribué aucun droit de vote double."

Cette résolution est adoptée par 631 737 605 voix pour, 175 312 151 voix contre et 506 632 abstentions.

Dix-neuvième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, de réduire corrélativement le capital social et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations en ce compris modifier les statuts et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée par 804 249 875 voix pour, 2 811 831 voix contre et 494 682 abstentions.

Vingtième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale mixte pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 804 871 246 voix pour, 2 172 362 voix contre et 512 780 abstentions.

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Il remercie les actionnaires de leur présence et lève la séance à 19h42.